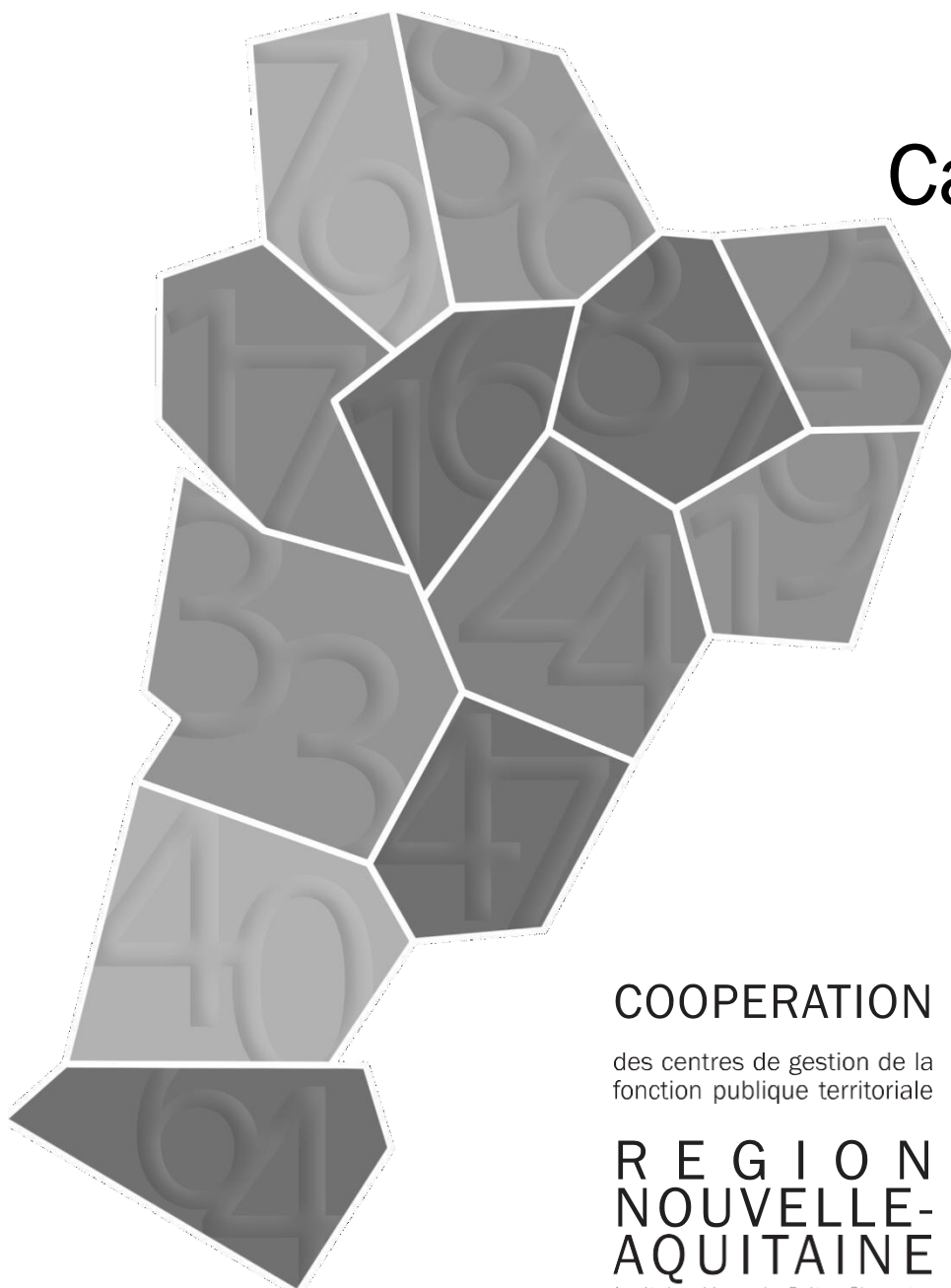


Calendrier prévisionnel régional

EXAMENS
PROFESSIONNELS

2020



COOPERATION

des centres de gestion de la
fonction publique territoriale

R E G I O N
NOUVELLE-
AQUITAINE

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes



Age

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emploi dans les conditions fixées au 4^{ème} alinéa de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

Candidats reconnus travailleurs handicapés

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Candidats européens

Les concours sont accessibles, pour la plupart, aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...

LES CONCOURS

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômes de niveau II ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômes de niveau III et IV (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômes de niveau V ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (art. 2 de la loi n° 80-490 du 1^{er} juillet 1980 modifiée);
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (art. 28 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984);
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours).

Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Troisième concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité ;**
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

Réussir un concours

À l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenu sur cette liste un mois avant le terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat,

- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

ATTENTION : LA REUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT.

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI



Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait **auprès du centre de gestion organisateur** en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription
(délai de rigueur)

- ◆ Préinscription en ligne ou/et téléchargement sur internet du dossier d'inscription
- ◆ Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- ◆ Retrait du dossier d'inscription sur place
Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription
(délai de rigueur)
Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé
+ pièces demandées

- ◆ Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- ◆ Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier.

ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.



FILIERE ADMINISTRATIVE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 10/03/2020 au 15/04/2020 Date limite de dépôt le 23/04/2020 1 ^{ère} épreuve le 24/09/2020	CDG de la Dordogne www.cdg24.fr
Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 10/03/2020 au 15/04/2020 Date limite de dépôt le 23/04/2020 1 ^{ère} épreuve le 24/09/2020	CDG de la Corrèze www.cdg19.fr
Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel de promotion interne Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1° Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2° Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	Inscriptions du 10/03/2020 au 15/04/2020 Date limite de dépôt le 23/04/2020 1 ^{ère} épreuve le 24/09/2020	CDG des Landes www.cdg40.fr

FILIERE TECHNIQUE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Ingénieur territorial (1^{er} examen) Examen professionnel de promotion interne Cat. A Spécialités : • Ingénierie, gestion technique et architecture • Infrastructures et réseaux • Prévention et gestion des risques • Urbanisme, aménagement et paysages • Informatique et systèmes d'information	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.	Inscriptions du 07/01/2020 au 12/02/2020 Date limite de dépôt le 20/02/2020 1^{ère} épreuve le 18/06/2020	Non organisé en Nouvelle-Aquitaine
Ingénieur territorial (2^{ème} examen) Examen professionnel de promotion interne Cat. A	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	Inscriptions du 07/01/2020 au 12/02/2020 Date limite de dépôt le 20/02/2020 1^{ère} épreuve le 18/06/2020	Non organisé en Nouvelle-Aquitaine

FILIERE TECHNIQUE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C Spécialités : • Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers • Espaces naturels, espaces verts • Mécanique, électromécanique • Restauration • Environnement, hygiène • Communication, spectacle • Logistique et sécurité • Artisanat d'art • Conduite de véhicules	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 27/08/2019 au 02/10/2019 Date limite de dépôt le 10/10/2019 1^{ère} épreuve le 16/01/2020	Spécialités organisées : Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers CDG des Landes www.cdg40.fr Espaces naturels, espaces verts CDG des Landes www.cdg40.fr Mécanique, électromécanique CDG de la Dordogne www.cdg24.fr Restauration CDG de la Gironde www.cdg33.fr Environnement, hygiène CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr Communication, spectacle CDG de la Charente www.cdg16.fr Logistique et sécurité CDG de la Corrèze www.cdg19.fr Artisanat d'art CDG de la Creuse www.cdg23.fr Conduite de véhicules CDG de la Charente-Maritime www.cdg17.fr



FILIERE CULTURELLE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Attaché territorial principal de conservation du patrimoine Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A Spécialités : • Archéologie • Archives • Inventaire • Musées • Patrimoine scientifique, technique et naturel	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	Inscriptions du 14/01/2020 au 19/02/2020 Date limite de dépôt le 27/02/2020 1^{ère} épreuve le 14/05/2020	Organisation nationale CDG de la Côte d'Or www.cdg21.fr CDG d'Ille & Vilaine www.cdg35.fr CDG de la Savoie www.cdg73.fr
Bibliothécaire territorial principal Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.	Inscriptions du 14/01/2020 au 19/02/2020 Date limite de dépôt le 27/02/2020 1^{ère} épreuve le 14/05/2020	Organisation nationale CIG Petite Couronne www.cig929394.fr CDG des Alpes-de-Haute-Provence www.cdg04.fr



FILIERE CULTURELLE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 21/01/2020 au 26/02/2020 Date limite de dépôt le 05/03/2020 1^{ère} épreuve le 26/05/2020	CDG de la Vienne www.cdg86.fr
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 21/01/2020 au 26/02/2020 Date limite de dépôt le 05/03/2020 1^{ère} épreuve le 26/05/2020	CDG de la Haute-Vienne www.cdg87.fr

FILIERE CULTURELLE



INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe Examen professionnel de promotion interne Cat. B Spécialités : • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	Inscriptions du 21/01/2020 au 26/02/2020 Date limite de dépôt le 05/03/2020 1^{ère} épreuve le 26/05/2020	Non organisé en Nouvelle-Aquitaine
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C	Ouvert aux adjoints du patrimoine territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 22/10/2019 au 27/11/2019 Date limite de dépôt le 05/12/2019 1^{ère} épreuve le 26/03/2020	CDG de la Gironde www.cdg33.fr



FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musique • Danse • Arts plastiques • Art dramatique	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Inscriptions du 24/09/2019 au 30/10/2019 Date limite de dépôt le 07/11/2019 Epreuve à compter du 03/02/2020	Organisation nationale CIG Grande Couronne www.cigversailles.fr CDG des Bouches du Rhône www.cdg13.fr CDG de la Gironde www.cdg33.fr CDG du Puy de Dôme www.cdg63.fr
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B Spécialités : • Musique • Arts plastiques • Art dramatique	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 24/09/2019 au 30/10/2019 Date limite de dépôt le 07/11/2019 Epreuve à compter du 03/02/2020	Organisation nationale CDG d'Ille-et-Vilaine www.cdg35.fr



FILIERE MEDICO-SOCIALE

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Cadre territorial supérieur de santé paramédical Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux cadres de santé de 1 ^{ère} classe comptant au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Inscriptions du 07/01/2020 au 05/02/2020 Date limite de dépôt le 13/02/2020 Epreuve à compter du 06/04/2020	CDG de la Lozère www.cdg48.fr
Moniteur éducateur et intervenant familial territorial principal Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de moniteur-éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 15/10/2019 au 20/11/2019 Date limite de dépôt le 28/11/2019 Epreuve à compter du 17/02/2020	Non organisé en Nouvelle-Aquitaine
Agent social territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C	Ouvert aux agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 12/05/2020 au 17/06/2020 Date limite de dépôt le 25/06/2020 1 ^{ère} épreuve le 15/10/2020	CDG des Landes www.cdg40.fr

**FILIERE SPORTIVE**

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Conseiller territorial principal des activités physiques et sportives Examen professionnel d'avancement de grade Cat. A	Ouvert aux conseillers des activités physiques et sportives qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de conseiller.	Inscriptions du 07/01/2020 au 05/02/2020 Date limite de dépôt le 13/02/2020 1 ^{ère} épreuve le 09/04/2020	Organisation nationale Pour la région Nouvelle-Aquitaine : CDG du Tarn www.cdg81.fr <i>Autre organisateur :</i> CDG du Calvados www.cdg14.fr

FILIERE ANIMATION

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Animateur territorial principal de 1^{ère} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions du 14/04/2020 au 20/05/2020 Date limite de dépôt le 28/05/2020 1 ^{ère} épreuve le 17/09/2020	CDG de la Gironde www.cdg33.fr
Animateur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Inscriptions du 14/04/2020 au 20/05/2020 Date limite de dépôt le 28/05/2020 1 ^{ère} épreuve le 17/09/2020	CDG des Deux-Sèvres www.cdg79.fr
Animateur territorial principal de 2^{ème} classe Examen professionnel de promotion interne Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^e classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	Inscriptions du 14/04/2020 au 20/05/2020 Date limite de dépôt le 28/05/2020 1 ^{ère} épreuve le 17/09/2020	Non organisé en Nouvelle-Aquitaine

FILIERE ANIMATION

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe Examen professionnel d'avancement de grade Cat. C	Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions du 29/10/2019 au 04/12/2019 Date limite de dépôt le 12/12/2019 1 ^{ère} épreuve le 12/03/2020	CDG des Pyrénées-Atlantiques www.cdg-64.fr

**FILIERE SECURITE**

INTITULE	CONDITIONS D'ACCES	DATES	ORGANISATEUR
Chef de service de police municipale Examen professionnel de promotion interne Cat. B	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement	Inscriptions du 22/10/2019 au 27/11/2019 Date limite de dépôt le 05/12/2019 1 ^{ère} épreuve le 11/06/2020	Organisation nationale CDG des Alpes-Maritimes www.cdg06.fr CDG de Seine-et-Marne www.cdg77.fr

Contacter un centre de gestion organisateur de la région Nouvelle-Aquitaine

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

30 rue Denis Papin - CS 12213
16022 ANGOULEME Cedex
Tél. 05 45 69 70 02 - cdg16@cdg16.fr - www.cdg16.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

19C route de Champeau - CS 90208
19007 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 69 41 - concours@cdg19.fr - www.cdg19.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille
23000 GUERET
Tél. 05 55 51 90 20 - info@cdg23.fr - www.cdg23.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne

Maison des Communes - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9
Tél. 05 53 02 87 00 - concours@cdg24.fr - www.cdg24.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019
33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 94 30 - concours@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. 05 58 85 80 00 - concours@cdg40.fr - www.cdg40.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne

53 rue de Cartou - CS 80050
47901 AGEN CEDEX 9
Tél. 05 53 48 00 70 - service.concours@cdg47.fr - www.cdg47.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Maison des Communes - Cité administrative Rue Auguste Renoir
CS 40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél. 05 59 84 59 45 - espace.concours@cdg-64.fr - www.cdg-64.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

9 rue Chaigneau - CS 80030
79403 ST-MAIXENT L'ECOLE CEDEX
Tél. 05 49 06 08 53 - concours@cdg79.fr - www.cdg79.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Téléport 1 - Avenue du Futuroscope - Arobase 1 - CS 20205
Chasseneuil-du-Poitou - 86962 FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. 05 49 49 12 10 - emploi-concours@cdg86.fr - www.cdg86.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339
87009 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 30 08 62 - concours@cdg87.fr - www.cdg87.fr

Contacter un centre de gestion partenaire

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence

Chemin Font de Lagier
04130 VOLX
Tél. 04 92 70 13 00 - www.cdg04.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

33 avenue Henri Lantelme Espace 3000 - CS 70169
06705 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX
Tél. 04 92 27 34 34 - www.cdg06.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

85, avenue Claude Bernard - CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
Tél. 04.68.77.79.79 - cdg11@cdg11.fr - www.cdg11.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône

15 Boulevard de la Grande Thumine
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 54 40 50 - www.cdg13.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or

16-18 rue Nodot - CS 70566
21005 DIJON CEDEX
Tél. 03-80-76-99-76 - www.cdg21.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs

50, avenue Wilson - CS 98416
25208 MONTBELIARD CEDEX
Tél. 03 81 99 36 36 - secretariat@cdg25.org - www.cdg25.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

1 Avenue de Tizé
35235 THORIGNE-FOUILLARD
Tél. 02 99 23 31 00 - contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère

11 Boulevard des Capucins - BP 80092
48003 MENDE CEDEX
Tél. 04 66 65 30 03 - cdg48@cdg48.fr - www.cdg48.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme

Parc technologique de la Pardieu - 7 Rue Condorcet - CS 7000 7
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex1
Tél. 04 73 28 59 80 - accueil@cdg63.fr - www.cdg63.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Parc d'activités Espace - 113, voie Albert Einstein - FRANCIN
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél. 04 79 70 22 52 - contact@cdg73.fr - www.cdg73.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-et-Marne

10, points de vue - CS 40056
77564 LIEUSAIN Cedex.
Tél. 01 64 14 17 00 - www.cdg77.fr

Contacteur un centre de gestion partenaire suite

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France**

15 rue Boileau - BP 855
78000 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 39 49 63 60 - www.cigversailles.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
du Tarn**

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél. 05 63 60 16 62 - concours@cdg81.fr - www.cdg81.fr

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
du Var**

860 route des Avocats
83260 LA CRAU
Tél. 04 94 00 09 20 - www.cdgvar.fr

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de la Petite Couronne
de la région Ile-de-France**

1 rue Lucienne Géraïn - TSA 20002
93762 PANTIN CEDEX
Tél. 01 56 96 80 80 - www.cig929394.fr



Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé et des dates ou conditions d'accès peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Les services Concours et Examens des centres de gestion ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.